

# LES SÉPARATEURS MODULAIRES DE VOIES EN ACIER

*À l'approche d'une zone de travaux, il est essentiel d'informer et de guider les usagers pour garantir leur sécurité, celle du personnel de chantier ainsi que celle des riverains.*

*Cette information se traduit par une signalisation temporaire certifiée complétée par un balisage.*

*Les séparateurs modulaires de voies métalliques certifiés assurent une fonction de guidage mais aussi en cas de choc une fonction de retenue dont la performance est testée et certifiée par la biais d'essais normalisés.*

*Transposables à la machine afin de faciliter leurs mises en œuvre, ces séparateurs sont adaptés à tous les types de chantiers.*



## les produits

### **SAFEGUARD MÉTALLIQUE**

- PEUT ÊTRE RACCORDÉ À DES DISPOSITIFS DE RETENUE PERMANENTS** déjà existants
- AUCUNE NÉCESSITÉ D'ANCRAGE** en extrémité
- OPTIMISATION DU RANGEMENT**
- TRANSPOSABLE À LA MACHINE**
- NIVEAU DE RETENUE H1**

# LES SÉPARATEURS MODULAIRES DE VOIES EN ACIER

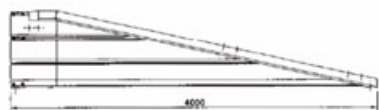
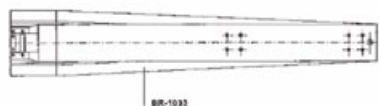


Le séparateur SAFE GUARD est un dispositif de retenue temporaire utilisé en protection de chantiers routiers et autoroutiers. Il est transférable mécaniquement à une vitesse de 5 km/h.

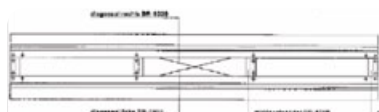
## CARACTÉRISTIQUES

- Dispositif de retenue temporaire métallique constitué d'éléments de 4 mètres liés entre eux par l'intermédiaire de plaques métalliques vissées aux extrémités de chaque élément.
- Sans ancrage au sol
- Dimensions :
  - Hauteur : 0,815 m
  - Longueur : 4,00 m
  - Largeur au sommet : 0,35 m
  - Largeur à la base : 0,70 m
  - Poids au mètre linéaire : 400 kg par élément soit 100 kg au mètre.

Élément d'extrémité



Élément droit



## PERFORMANCES

Le séparateur SAFE GUARD permet la retenue des véhicules légers dans les conditions définies par l'essai de niveau BT4 de la norme XP P 98 453.



## ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

- Les éléments métalliques sont fabriqués à partir d'acier dont les caractéristiques sont au moins égales à celles de l'acier S235.JR (E24-2) défini dans la norme EN10025. Ces aciers doivent être aptes à la galvanisation au trempé selon les prescriptions de la Norme NFA91-126.
- Les vis des boulons sont de qualité S6 et les écrous de la qualité S (Norme NFE27.005).
- Les pièces métalliques sont protégées contre la corrosion par galvanisation au trempé selon les prescriptions de la Norme NFA91-121.



les services 

- Formées en permanence sur les techniques de mise en place des séparateurs modulaires et de leurs évolutions réglementaires, les équipes de travaux Signature réalisent tous vos travaux de balisage de façon experte et professionnelle.

 SIGNATURE



Crédits Photos : JF Chapuis, A. Heise, Signature, X  
FFSVTE24-V1 - 10/12